



## Informations rentrée des classes

2022-2023

### Moyenne section et grande section

**Date :** Jeudi 1er septembre

**Horaires :**

Afin de permettre aux parents ayant des enfants à l'école élémentaire d'accompagner à la fois leurs enfants en élémentaire et en maternelle, **l'heure de rentrée a été fixée à 8h45 pour l'école maternelle.**

Une liste indiquant l'heure d'accueil de chaque enfant sera affichée sur le portail de l'école maternelle [mercredi 31 aout](#) après 18h.

Si le protocole sanitaire qui sera en vigueur à la rentrée le permet, nous accueillerons les parents à l'intérieur de l'école

Pour les parents qui n'auraient pas la possibilité de participer à l'accueil échelonné pour des raisons professionnelles, ils pourront déposer leur enfant entre 7h50 et 8h20 (horaires d'accueil habituels).

**Ces modalités sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions sanitaires à la rentrée.**

**Lieux :**

-L'entrée principale de l'école se situe rue Nathan Katz.

-Les sorties des classes se font à des lieux différents selon les classes. L'enseignant de votre enfant vous informera du lieu de sortie.

**Sécurité :**

Habituellement, afin de permettre aux parents de se familiariser avec l'école maternelle, durant le mois de septembre ils étaient autorisés à entrer dans le bâtiment le matin au moment de l'accueil (7h50-8h20).

Actuellement nous ne savons pas si ces mesures pourront être mise en place à la rentrée.

Quoi qu'il en soit, il faudra toujours accompagner votre enfant jusqu'à la porte d'entrée de l'école pour le remettre en main propre à un adulte (enseignant ou ATSEM).

**Matériel à apporter :**

-36€ de participation volontaire à la coopérative scolaire (association de l'école). Cette cotisation permettra l'achat de fournitures, et contribuera à financer des projets (achats de matériel de bricolage, sortie...).

-une paire de ballerines de gym (ni mules, ni lacets, ni « Crocs »...)

-une boîte de mouchoirs

-un petit sac adapté à l'âge et à la taille de l'enfant pouvant contenir un cahier 17x22 cm

-une attestation d'assurance scolaire valable pour l'année 2022/2023 mentionnant les garanties : « responsabilité civile » et « individuelle accident »



**Gouter :**

-L'école adhère à la politique nationale et académique de la lutte contre l'obésité infantine. Il n'y a donc pas de gouter à l'école.

-L'école fournit de l'eau, seule boisson autorisée à l'école. Pensez à fournir une gourde à votre enfant.

**Vêtements :**

A l'école votre enfant joue, peint, fait du sport...c'est pourquoi nous vous demandons de privilégier les vêtements pratiques et confortables qui ne risquent pas d'être abimés.

L'objectif étant que votre enfant deviennent autonome : qu'il puisse se débrouiller seul, pensez « pratique » (éviter les boutons, les lacets, les bretelles...).

Pensez à mettre le nom de votre enfant sur ses affaires (veste, écharpe, bonnet, gants...).

La Directrice, Delphine ROCH

